



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 04 Avril 2025

Conseillers présents : 12

Date d'affichage : 04 Avril 2025

Conseillers votants : 15

Étaient présents : Stéphane Taillason, Dominique Lucquiaud, Pascal Charron, Éric Vinet, Sandrine Beltramé, Christine Panier, Jérôme Cantaléjo, Vanessa Ghÿs, Justine Taillason, Laurent Gouinaud, Magali Merlière, Nicole Girard-Rambaud

Étai(ent) absent(s) : /

Était excusée avec pouvoir : Nicolas Figeac (pouvoir Vanessa Ghÿs), Bertrand Margollé (pouvoir Pascal Charron), Marie Gonin-Gallopin (pouvoir Magali Merlière)

A été nommée Secrétaire de séance : M. Éric Vinet

L'an Deux mil vingt-cinq et le dix du mois d'avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillason, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 27 février 2025

• Délibérations

1. Étude de la proposition de prêt Caisse d'Épargne pour le financement de l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie.
2. Présentation pour vote du budget primitif 2025
3. Attribution de subventions aux associations 2025
4. Défense incendie chez Lanté

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 27 février 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 février 2025 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 février 2025 est approuvé et signé par M. Stéphane Taillason, Maire, et M Jérôme Cantaléjo, secrétaire de ladite séance.

N° 2025 – 012 : Étude de la proposition de prêt Caisse d'Épargne pour le financement de l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie, des frais sont engagés auprès, notamment, de l'architecte et de plusieurs bureaux d'étude.

Ainsi, 10 188,00 euros ont déjà été mandatés sur le budget 2024 et 53 231,55 euros sont à prévoir sur le budget 2025.

Afin de financer les dépenses connues à ce jour, et dans l'attente de la visite des services de l'archéologie pour débloquer le reste du dossier, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition de prêt suivante, faite par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Prêt de 63 000.00 euros, remboursable sur 120 mois, au taux fixe de 3,73%, frais de dossier : 200 euros, échéances trimestrielles.

Après étude de la proposition transmise par la Caisse d'Épargne, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- Accepte la proposition de la Caisse d'Épargne telle que présentée et accepte le principe que les taux d'intérêt peuvent être modifiés.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

N° 2025 – 013 : Présentation pour vote du budget primitif 2025

Le Maire-Adjoint chargé des finances détaille, article par article, les propositions d'inscription au budget primitif 2025 pour un total de :

Fonctionnement :

- Dépenses : 644 111,06 €
- Recettes : 644 111,06 €

Investissement :

- Dépenses : 442 530,44 €
- Recettes : 442 530,46 €

Après avoir pris connaissance des détails des propositions budgétaires et en avoir délibéré, le conseil municipal vote en faveur du budget primitif 2025 tel que présenté et ce à l'unanimité de ses membres.

N° 2025 – 014 : Attribution de subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, des subventions sont versées à certaines associations dont voici les propositions 2025 :

- Club des aînés : 250,00 €
- ACCA : 100,00 €
- ADMS : 920,00 €
- Les enfants de l'aqueduc : 110,00 €
- Amicale pompiers St Hilaire : 250,00 €
- Divers : 500,00 €
- Rando. pédestres comité 17 : 60,00 €
- Société archéologie et histoire : 60,00 €
- Voyages scolaires : 500,00 €
- Ass développeur forestier : 100,00 €
- Comédie de l'Eperon : 300,00 €

Soit un montant total des subventions de 3 150.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, valide les subventions 2025 telles que présentées.

N° 2025 – 015 : Défense incendie chez Lanté

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que plusieurs projets d'urbanisme ont été déposés dans le village de chez Lanté. Ces projets mis à l'étude ne pourront aboutir si le lieu-dit n'est pas couvert par une défense incendie.

Le Maire propose que la mare du village puisse être classée en défense incendie moyennant d'aménager une plateforme de stationnement pour les véhicules de secours. Il est précisé que la taille et le volume de ladite mare sont suffisants pour être utilisé comme DECI.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- Décide que la mare du village de chez Lanté soit classée DECI,
- Décide qu'une plateforme de stationnement soit aménagée pour les services de secours,
- Précise que ces travaux seront réalisés dans les six mois à compter de ce jour.

Divers

- ✚ Lieu-dit « Maisonneuve ». Projet de vente des parcelles cadastrées AN 452 et AN 453. Le Maire informe que l'acquéreur initial n'ayant pas eu son crédit, ce sont de nouvelles personnes qui souhaitent acquérir ces parcelles pour création d'un logement. Afin que ces personnes puissent installer un assainissement et avoir un terrain d'agrément, le Maire présente un plan cadastral travaillé faisant apparaître la partie de la propriété communale qui pourrait être vendue aux futurs acquéreurs.
- ✚ Lieu-dit « chez Lanté ». Pascal Charron informe qu'un particulier a apposé un écriteau signalant son gîte ainsi que des panneaux K5 avec des rochers et ce en bordure de la route du Rochereau. Il est décidé de l'informer de l'illégalité et la dangerosité de ces installations.
- ✚ Signalement d'un dépôt sauvage en haut du chemin d'accès à la fontaine du Gros Roc par M Charron.
- ✚ Mme Panier signale une augmentation de 2% des prestations scolaires et périscolaires. Information de la commission scolaire du 02 avril 2025. Inquiétude sur les prévisions de rentrée scolaire et sur les occupations des centres de loisirs.

Le Maire,
Stéphane TAILLASSON



La séance est levée à 22 heures 50.
Le secrétaire de séance,
Monsieur Éric Vinet

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.